

Lignes directrices et instructions relatives à la demande

Programme pour les services 9-1-1 PG : 9-1-1 prochaine
génération (9-1-1 PG)

Cycle du Programme : Exercice financier 2022-2023
(un seul exercice)

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	4
APPROVISIONNEMENT	4
FINANCEMENT	5
EXAMEN DES DEMANDES	5
ENTENTE CONTRACTUELLE	5
SOUSSION DE LA DEMANDE	6
DÉLAI DE SOUSSION DE LA DEMANDE	6
COORDONNÉES DU MINISTÈRE ET AIDE POUR LA DEMANDE.....	7
INSTRUCTIONS POUR LA SOUSSION DES CANDIDATURES A TPON	7

INTRODUCTION

Le ministère du Solliciteur général accepte maintenant des demandes de financement dans le cadre du Programme pour les services 9-1-1 de prochaine génération, pour l'exercice financier 2022-2023.

Le système actuel des services 9-1-1 existe depuis plus de 30 ans et il a atteint la fin de son cycle de vie. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a exigé que tous les réseaux de télécommunications en cas d'urgence passent à la nouvelle plateforme numérique des services 9-1-1, que l'on appelle plateforme de services 9-1-1 de prochaine génération (« 9-1-1 PG »), d'ici au 4 mars 2025.

Le gouvernement de l'Ontario octroie des fonds, pendant trois ans, pour aider les centres d'appels de la sécurité publique (centres d'appels) de l'Ontario à passer au nouveau système de communication des services d'urgence 9-1-1 PG. Pour la première année, les fonds sont octroyés dans le cadre d'un programme de subventions. Les modalités du programme de fonds pour la deuxième et la troisième année seront annoncées au cours de l'exercice 2023-2024. **Pour être admissible au financement des deuxième et troisième années, il faut demander un financement pour la première année.**

Les fonds pour la première année, d'une durée limitée, sont destinés à aider les centres d'appel à acquérir la technologie nécessaire à la mise en œuvre des services 9-1-1 PG, en prenant en considération le besoin d'une certaine marge de manœuvre pour répondre aux besoins opérationnels locaux. Un modèle souple reconnaît que des coûts liés au projet, à la gestion du changement et à la formation pourraient s'ajouter aux frais d'exécution des exigences initiales en matière de technologie et d'infrastructure.

Les fonds destinés aux frais liés à la transition au nouveau système de services 9-1-1 PG seront mis à la disposition de tous les centres d'appels, municipaux et privés, en Ontario. Il s'agit de fonds ponctuels offerts à des demandeurs admissibles pendant l'exercice 2022-2023.

Les présentes lignes directrices décrivent le processus de demande et contiennent des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, le financement et le processus de demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Qui est admissible?

Les municipalités de l'Ontario qui exploitent actuellement des centres d'appels de la sécurité publique et les exploitants privés de centres d'appels de la sécurité publique en Ontario peuvent demander des fonds pour la transition aux services 9-1-1 PG.

Evaluation de L'état de Préparation

Afin d'accéder au financement des paiements de transfert de 2022-2023 à 2024-2025, les municipalités doivent remplir l'évaluation de l'état de préparation.

Qu'est-ce qui est couvert par les fonds?

La nouvelle technologie pour les services 9-1-1 PG et les coûts liés payés pendant l'exercice 2022-2023 (c.-à-d. du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023). Il peut s'agir des coûts suivants :

- Matériel, logiciel, licences
- Gestion du projet
- Sous-traitance, dont les honoraires de consultant
- Formation supplémentaire et gestion du changement

Qu'est-ce qui n'est PAS couvert par les fonds?

- Technologie achetée ou les frais encourus avant l'exercice 2022-2023 (c.-à-d. avant le 1^{er} avril 2022)
- Frais généraux actuels d'exploitation d'un centre d'appels de la sécurité publique
- Systèmes de sécurité physiques
- Améliorations des installations
- Système d'information géographique/création de cartes et adresses civiques
- Entretien ou coûts permanents

APPROVISIONNEMENT

Tous les centres d'appels sont encouragés à évaluer leurs exigences techniques pour l'installation du système de services 9-1-1 PG et à étudier les différentes solutions de services 9-1-1 PG. Les centres d'appels sont responsables de leur système de services 9-1-1 PG et des processus d'approvisionnement d'infrastructure. Si un centre d'appels

a besoin d'aide pour trouver un fournisseur de systèmes de services 9-1-1 PG en Ontario, il peut écrire à ESTD.NG9-1-1@ontario.ca

FINANCEMENT

Des fonds ponctuels seront initialement versés pour l'exécution du Programme pour les services 9-1-1 PG pendant l'exercice 2022-2023 avec le financement restant disponible pour application peu de temps après, d'ici la mi-calendrier 2023. Les exploitants admissibles de centres d'appels de la sécurité publique, municipaux et privés, en Ontario doivent présenter une demande formelle de fonds en suivant le processus de demande et en remplissant le **questionnaire d'évaluation du degré de préparation des centres d'appels**.

- Les fonds doivent servir à acheter la technologie nécessaire pour les services 9-1-1 PG du centre d'appels de la sécurité publique exploité (les centres d'appels municipaux et privés en Ontario sont admissibles).
- Le total du financement demandé ne peut pas dépasser le montant alloué.
- Les fonds doivent être dépensés au cours de l'exercice spécifié.
- Les fonds non dépensés ne peuvent pas être reportés au prochain exercice.

Les montants finaux de financement seront confirmés par le ministère du Solliciteur général (le « ministère ») par la signature d'une entente de paiement de transfert.

EXAMEN DES DEMANDES

Toutes les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité et qui sont soumises dans le délai imposé seront examinées par le ministère. Ce dernier déterminera si chaque demande répond bien aux critères d'admissibilité et vérifiera que les frais de technologie pour les services 9-1-1 PG et les coûts connexes décrits entrent dans les paramètres de financement du programme. Le ministère fera ensuite des recommandations de financement au solliciteur général.

ENTENTE CONTRACTUELLE

Conformément aux conditions de financement, une entente de paiement de transfert doit être signée entre la municipalité qui exploite le centre d'appels ou le fournisseur privé du centre d'appels, pour lequel les fonds ont été approuvés en vertu du Programme pour les services 9-1-1 PG.

Les fonds seront versés à la municipalité ou au fournisseur privé conformément au calendrier de paiement contenu dans l'entente de paiement de transfert, une fois que toutes les exigences prévues par le contrat ont été remplies.

Les fonds doivent être utilisés aux fins précisées dans la demande et conformément aux conditions de l'entente de paiement de transfert.

Les procédures gouvernementales standard (décrites dans la [Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert du Conseil du Trésor](#)) seront suivies. L'entente de paiement de transfert indiquera :

- à quelles fins les fonds peuvent être utilisés;
- les engagements à prendre ou les activités à exécuter à l'appui de la demande;
- les dates de présentation de rapports et les exigences à cet égard;
- le calendrier de versement des fonds.

SOUSSION DE LA DEMANDE

Les demandes de financement de soutien pour le 9-1-1 PG doivent être soumises par voie électronique par le biais de [Paiements de transfert Ontario \(TPON\) à TPON \(gov.on.ca\)](#). Pour postuler, les candidats doivent avoir un compte TPON.

Veillez fournir les documents suivants lorsqu'ils sont disponibles pour appuyer votre demande (des documents justificatifs peuvent être joints à votre soumission électronique) :

- Plan de projet avec échéanciers
- Plan de formation, communication et conduite du changement
- Pièces justificatives financières pour la demande de candidature
- Autres pièce justificative supplémentaire

DÉLAI DE SOUSSION DE LA DEMANDE

La demande dûment remplie doit être reçue par le ministère au plus tard à **17 h HNE, le 10 janvier 2023**. Une demande présentée en retard ou incomplète ne sera pas prise en considération.

COORDONNÉES DU MINISTÈRE ET AIDE POUR LA DEMANDE

Des questions générales au sujet du financement pour les services 9-1-1 PG doivent être adressées à ESTD.NG9-1-1@ontario.ca.

Pour de l'aide concernant le processus de demande et le questionnaire d'évaluation du degré de préparation, écrivez à ESTD.NG9-1-1@ontario.ca.

INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES CANDIDATURES A TPON

Les demandes de financement pour le 9-1-1 PG doivent être soumises par voie électronique par le biais de Paiements de transfert Ontario (TPON) à TPON (gov.on.ca). Pour postuler, les candidats doivent avoir un compte de TPON.

Pour obtenir de l'aide avec la création d'un compte, l'accès à Paiement de transfert Ontario ou la soumission de votre demande, veuillez accéder à [Obtenir du financement du gouvernement de l'Ontario | ontario.ca](#) à l'aide d'un navigateur Web Google Chrome.